

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des services fournis par Footprints Language Services (ci-après dénommée « Footprints ») à ses Clients. Ces Conditions Générales de Vente sont applicables même s'il n'y est pas explicitement fait référence, sauf dans le cas où des modifications apportées à ces Conditions Générales de Vente ont été confirmées explicitement par écrit par Footprints et le Client (ci-après dénommés « les Parties »). Les conditions générales du Client sont remplacées dans leur intégralité par les conditions générales suivantes.

1. Délais d'exécution

Les délais d'exécution s'appliquent lorsqu'ils ont été mentionnés par Footprints dans l'offre acceptée par le Client. Néanmoins, les délais d'exécution prendront uniquement effet après que Footprints a reçu du Client la confirmation définitive et tous les documents et informations nécessaires à la réalisation de la mission acceptée par Footprints. Les délais d'exécution indiqués dans les offres sont soumis à la condition expresse que Footprints ait reçu toutes les informations et la documentation nécessaires à la réalisation du projet.

En cas de force majeure, comme un incendie, une guerre ou une panne de courant, les délais d'exécution seront repoussés pendant la durée de l'événement en question ou la période nécessaire pour rectifier ses effets négatifs et permettre la (poursuite de la) réalisation de la mission.

Footprints se réserve le droit de rejeter, d'annuler ou de reporter la réalisation d'une mission et de facturer le travail déjà effectué sans indemnité lorsque Footprints estime que la mission est contraire aux bonnes pratiques et/ou lois en vigueur ou s'il existe un risque de non-paiement de la part du Client. Footprints peut par exemple invoquer ce risque de non-paiement de la part du Client lorsque le délai de paiement d'une facture due par le Client dans le cadre d'une mission précédemment exécutée par Footprints n'a pas été respecté.

Dans les cas où le Client, pour l'une ou l'autre raison fondée, estimerait que la mission qu'il a confiée à Footprints et qui a été acceptée par Footprints, n'a plus d'utilité, il peut demander à Footprints par écrit d'annuler la mission, demande accompagnée d'une motivation écrite circonstanciée. Dans ce cas exceptionnel, le Client indemniserait Footprints pour le travail déjà effectué et les frais encourus par Footprints en vue de cette annulation, en ce compris, mais sans s'y limiter, les engagements pris auprès de ses sous-traitants dans le cadre de la mission annulée. Footprints s'engage à limiter ces coûts autant que possible.

2. Qualité des services

Footprints s'engage à accomplir les missions acceptées avec le plus grand soin. Toutefois, le Client accepte que les langues sont d'une complexité telle qu'elles peuvent présenter des différences inhérentes et que, par exemple, la traduction parfaite d'un mot ou d'une phrase puisse être impossible.

Si le Client a une quelconque remarque ou réclamation concernant les services prestés par Footprints, il doit en informer Footprints par écrit dans un délai de quatorze (14) jours civils à compter de la date de fourniture de ces services. À cette fin, le Client doit préciser en détail ses remarques ou réclamations. Footprints contactera ensuite le Client et prendra les mesures nécessaires pour prendre en compte les remarques ou réclamations du Client.

En cas de réclamation, Footprints se réserve le droit de corriger les éventuelles erreurs dans le délai convenu avec le Client.

En l'absence de remarques ou réclamations communiquées par le Client à Footprints dans les quatorze (14) jours civils suivant la livraison, le Client sera réputé avoir accepté les services fournis.

3. Responsabilité

Le Client est tenu d'être en possession de tous les droits nécessaires relatifs au matériel fourni à Footprints. Le Client est également tenu de garantir que le matériel fourni à Footprints ne viole pas les droits de tiers, quels qu'ils soient.

Le Client accepte de préserver, d'indemniser et de garantir Footprints, à ses propres frais, contre l'ensemble des coûts, des dépenses, des responsabilités, des actions en justice, des dédommagements qui découlent ou qui concernent, d'une manière ou d'une autre, le matériel, les textes, les documents, les logiciels ou les autres éléments qui ont été livrés à Footprints dans le cadre d'une mission.

Dans le cas où Footprints serait tenue de payer à un tiers une compensation ou tout autre paiement relatif au matériel fourni par le client à Footprints, le client est alors tenu de compenser l'intégralité de ces paiements à Footprints.

Footprints est responsable de la qualité des services fournis, pour autant que ceux-ci soient utilisés par le Client sous leur forme intégrale et inchangée. La responsabilité de Footprints dans le cadre de chaque mission qui lui est confiée se limite au montant qui est facturé et perçu par Footprints dans le cadre de cette mission, avec comme maximum le montant des éléments couverts spécifiquement par l'assurance d'indemnisation professionnelle de Footprints.

Footprints ne sera en aucun cas responsable de préjudices indirects, tels que la perte de profits ou tout autre préjudice consécutif, subis par le Client ou toute tierce partie.

4. Factures

Les factures établies par Footprints doivent être payées et transférées sur le compte dont le numéro figure sur la facture au plus tard à l'échéance, qui figure également sur la facture. Dès paiement par le Client, tous les droits intellectuels afférents aux services fournis dans le cadre de la mission exécutée par Footprints deviennent la propriété du Client.

En cas de non-paiement à la date d'échéance, toutes les factures, y compris celles qui ne sont pas déjà échues, deviendront immédiatement exigibles. Ces factures seront automatiquement majorées d'intérêts pour retard de paiement, pour lesquels aucun avis préalable n'est requis et dont le taux est de 12%. Par ailleurs, toute facture non acquittée à sa date d'échéance sera soumise à une indemnité forfaitaire de 40 EUR minimum par facture au titre des coûts internes de recouvrement. En outre, Footprints a également le droit au remboursement d'autres coûts de recouvrement encourus à la suite du paiement tardif, par ex. les frais de justice ou les frais encourus pour la contraction des services d'une agence de recouvrement.

Tout différend relatif à une facture doit être adressé à invoicing@footprints-languages.be dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à partir de l'envoi de la facture par Footprints. Si le Client n'émet aucune réclamation dans un délai de quatorze (14) jours suivant la réception d'une facture, il est considéré que le Client abandonne toute réclamation à son sujet.

Le Client autorise expressément Footprints à déduire toute somme de toute nature que ce soit qu'elle doit au Client, pour quelque raison que ce soit, de toute somme que le Client doit à Footprints.

5. Confidentialité

Footprints reconnaît que toutes les informations qui lui ont été et/ou sont communiquées dans le cadre de la mission qu'elle a acceptée revêtent un caractère strictement confidentiel. Footprints ne communiquera pas ces informations à des tiers sans l'accord écrit préalable du Client, sauf aux sous-traitants qui ont signé avec Footprints des clauses de confidentialité, et ce, uniquement en ce qui concerne les informations strictement nécessaires pour l'exécution de la mission. Cette obligation est d'application pendant l'exécution de la mission et après la livraison de la mission exécutée.

Cette obligation de réserve ne s'applique pas aux informations qui (1) ont déjà été communiquées à Footprints, sauf ces informations faisant l'objet d'une réserve ; (2) ont été légitimement collectées par Footprints, indépendamment du Client ; (3) ont été fournies légitimement à Footprints sans devoir de réserve d'un tiers ; (4) ont déjà été communiquées au grand public par le propriétaire légitime.

Pour garantir la confidentialité de ces informations, Footprints s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité raisonnables, à l'image de celles qu'elle prend afin de protéger ses propres informations confidentielles.

6. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en néerlandais, en français, en allemand et en anglais. En cas de litige concernant leur contenu ou leur signification, le texte néerlandais prévaudra.

Les titres des différents paragraphes des présentes Conditions de vente ont pour unique but d'en simplifier la prise de connaissance.

La nullité ou le caractère non exécutoire de l'une des dispositions des présentes Conditions générales de vente n'aura aucune incidence sur la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions et ne rendra en aucun cas la relation juridique nulle et non avenue. Les Parties s'engagent à faire tout leur possible pour remplacer la clause non valide ou non exécutoire par une clause valide ayant le même impact économique ou un impact économique largement similaire à la clause non valide ou non exécutoire.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit belge. Les litiges éventuels sont de la compétence exclusive des tribunaux de Louvain, Belgique.